

Rapport d'activité 2023

Aménager le territoire en préservant notre environnement, accompagner l'agriculture, prévenir les risques, améliorer l'habitat et participer au renouvellement urbain, c'est en traitant un large ensemble de sujets, dans le sens de la recherche d'un meilleur équilibre et avec l'ensemble de nos partenaires que la DDT du Haut-Rhin, sous la direction du préfet, agit pour la transition écologique et énergétique des territoires.

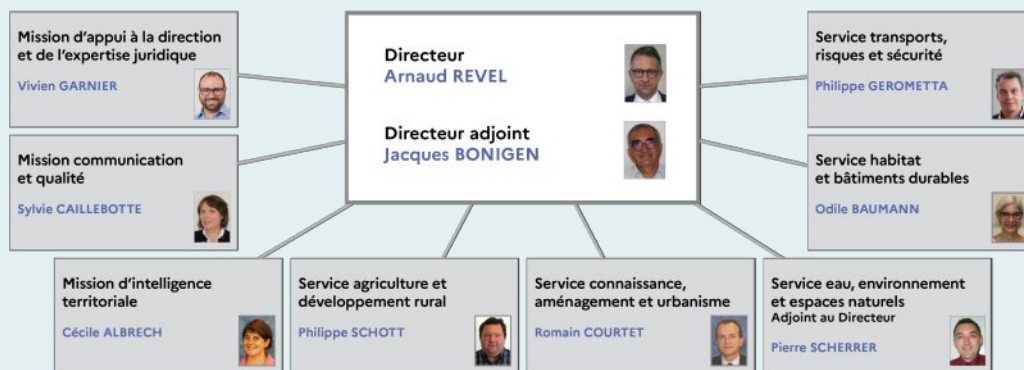
Ce rapport d'activité témoigne de l'engagement interministériel des agents de la DDT, de leur large spectre d'intervention et de leur sens du service public dans des domaines très diversifiés. Notre ambition est d'accompagner les territoires, les pétitionnaires et les collectivités territoriales dans l'aboutissement de leurs projets de façon durable. Elle est également de proposer un service de proximité aux usagers.

La DDT a fait montre en 2023, et continuera à le faire en 2024, de sa capacité d'adaptation aux grands défis en cours, notamment l'adaptation au changement climatique, en mobilisant ses services sur les thématiques de la gestion de l'espace, la maîtrise des risques, la rénovation de l'habitat, la transformation de l'agriculture ou la préservation de la biodiversité et la gestion de la ressource en eau.

Je vous souhaite une bonne lecture, en y associant les personnels de la DDT.

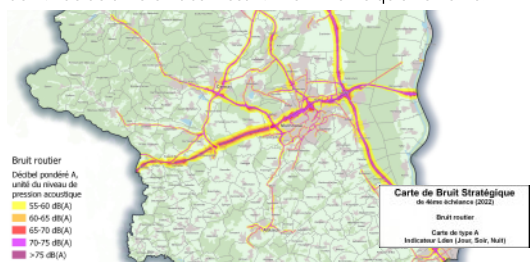
Arnaud REVEL, directeur
Jacques BONIGEN, directeur adjoint

Organigramme



Cartographie

La DDT assure la mise à jour et la diffusion des données en continu sur les différents sites locaux et nationaux :
- haut-rhin.gouv.fr, avec la mise à disposition d'environ 150 cartes,
- geocatologue.fr et data.gouv.fr, avec la mise à disposition d'environ 250 jeux de données téléchargeables.
La DDT a réalisé plus de 500 documents cartographiques à la demande de différents services tant en interne qu'en externe.



Expertise juridique

La DDT est chargée du contrôle de légalité des autorisations du droit des sols et aide à la répression des infractions pénales en urbanisme et en environnement. Elle assure la défense des intérêts de l'État devant les tribunaux. En 2023, elle a reçu 12 contentieux devant le tribunal administratif, instruit 840 dossiers au titre du contrôle de légalité, transmis 6 avis au parquet et a défendu 2 procédures d'urgence introduites contre des décisions environnementales. Par ailleurs, elle a répondu à 329 sollicitations internes et externes.



Suivi et recyclage des friches

La DDT met en place un observatoire des friches et dans le cadre de la mesure « recyclage foncier » du fonds vert, la DDT a instruit les demandes de subvention et conventionné 11 projets pour un montant de 5,45 M€ et 3,35 ha recyclés.



Renouvellement de la certification de la DDT

La DDT du Haut-Rhin fait vivre au quotidien une démarche qualité. Celle-ci nous aide à mieux satisfaire les attentes de nos usagers, mais aussi à rendre le travail de nos agents plus agréable, au moyen d'échanges de bonnes pratiques, de traitement des dysfonctionnements signalés, de mise au point d'outils et de méthodes partagées. Plusieurs des missions remplies par la DDT entrent dans le champ d'une certification ISO 9001:2015. En mai 2023, suite à un audit externe, notre certification a été renouvelée pour une période de trois ans.



Chiffres clés

Au 31 décembre 2023 la DDT du Haut-Rhin est constituée de 160 agents, dont :

- 108 agents affectés sur des missions du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du ministère de la Transition énergétique
- 21 agents affectés sur des missions du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
- 31 agents affectés sur des missions relevant du ministère de l'Intérieur

La DDT a accueilli 22 vacataires et 4 stagiaires en 2023.

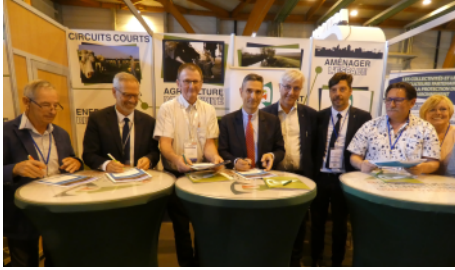
Service agriculture et développement rural

La DDT met en œuvre la politique agricole nationale et communautaire destinée à favoriser la viabilité économique des exploitations agricoles, ainsi que l'adaptation de la production et des exploitations agricoles au changement climatique, aux marchés et aux attentes de la société en matière de sécurité alimentaire, de qualité des produits et de respect de l'environnement.

Signature de la Charte de constructibilité en dehors de parties urbanisées dans le Haut-Rhin.

La charte a été signée par le préfet du Haut-Rhin, la chambre d'agriculture d'Alsace, l'association des maires du Haut-Rhin, l'association des maires ruraux et la collectivité européenne d'Alsace, le 16 juin au salon des maires et des collectivités de Colmar.

Dans le prolongement de celle signée en 2013, la nouvelle charte a vocation à clarifier auprès des demandeurs et des collectivités la nature des projets envisageables en zone agricole et les conditions à satisfaire pour leur réalisation. Elle propose des outils d'aide à l'élaboration des documents d'urbanisme et vise à accompagner les porteurs de projets.



Des paiements PAC globalement dans les délais malgré un contexte difficile de réforme.

La mise en place de la réforme de la PAC 2023 / 2027, a entraîné un décalage du début de l'instruction en DDT d'un mois et demi.

Cela n'a entraîné que de faibles répercussions sur le versement de l'acompte PAC de mi-octobre : plus de 90 % des dossiers éligibles du département l'ont perçu mi-novembre, avec des versements complémentaires pendant tout le mois de novembre.

La poursuite du travail d'instruction a permis le paiement du solde des aides surfaciques à près de 99 % des dossiers mi-décembre, soit plus de 2000 exploitants.

Les aides surfaciques, les aides animales et l'indemnité de handicap naturel versées de mi-octobre à fin décembre représentent plus de 30 M € pour les agriculteurs du département.



Chiffres clés

- 4 100 exploitations dont 760 cotisants solidaires, dont une part importante de pluri-actifs, pour une SAU (surface agricole utile) de 139 000 ha dont 10 % en agriculture biologique
- 9 200 ha de vignes en AOC représentant un tiers des exploitants et la moitié de la production du département en valeur
- 40 M € d'euros d'aides versés (hors aides de crises) à 2 800 exploitants en 2022, dont 29,10 M € d'aides découplées (2108 bénéficiaires), 1,64 M € d'aides couplées animales / 2,86 M € d'ICHN (indemnité compensatoire de handicaps naturels) / 0,3 M € d'aides couplées végétales (paiements en cours : chiffre de 2022) / 1,66 M € d'assurance récolte (paiements en cours : chiffre de 2022)
- 3,23 M € de paiements des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et de soutien à l'agriculture biologique au titre de l'année 2022 (618 bénéficiaires).
- 4 dossiers de protection des troupeaux contre la prédation (loup)
- 200 contrôles coordonnés
- 25 avis rendus par la CDPENAF (18 favorables, 4 réservés et 3 défavorables) : 12 sur des documents d'urbanisme dont la création de 1 PLUi et 2 PLU, 13 sur des autorisations d'urbanisme.
- 120 avis rendus sur la nécessité agricole pour des demandes de permis de construire en zone agricole, 49 avis sur préemptions SAFER

D'autres dossiers structurants ont également été suivis :

- accompagnement de l'agriculture de montagne,
- améliorations pastorales,
- mise à jour des cours d'eau BCAA*,
- Cité des vins d'Alsace...



Service connaissance, aménagement et urbanisme

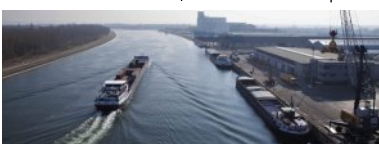
La DDT est chargée de porter les politiques publiques de l'aménagement durable du territoire et notamment celles de l'urbanisme. Elle assure la liquidation d'une partie des taxes d'urbanisme ainsi que l'association de l'État et le contrôle de légalité dans l'élaboration et les évolutions des documents d'urbanisme des collectivités. Elle apporte sa contribution et son appui à la filière décentralisée d'application du droit des sols ainsi qu'aux projets des collectivités, notamment ceux liés à la transition écologique et énergétique.

Contribution à l'accompagnement du projet de territoire de Fessenheim et au développement du transport fluvial sur le rhin.

Dans le cadre du projet de territoire de Fessenheim, il s'agit d'accompagner les élus dans la mise en œuvre d'une stratégie partagée de long terme pour le développement du territoire, ouvrant sur des actions opérationnelles, en lien avec la réouverture de la ligne ferroviaire Colmar-Fribourg.

Pour la relocalisation d'activités industrielles sur la zone Ecorhéna, il s'agit d'accompagner le porteur de projet, en amont des autorisations administratives, de manière à ce qu'elles puissent être instruites rapidement.

La DDT accompagne également les déclarations de projet emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Village-Neuf et d'Ottmarsheim nécessaires au développement des ports de Mulhouse-Rhin.



La DDT soutient activement les collectivités dans la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables.

L'état des lieux du déploiement des énergies renouvelables dans le département a été étudié et cartographié. Il a été présenté aux élus lors de 4 réunions d'arrondissement en septembre, de même que les attendus de la loi et l'outil mis à leur disposition par l'IGN*.

Depuis, la DDT répond aux sollicitations des collectivités et participe aux réunions publiques qu'elles ont organisées.

Dans un esprit de dialogue et de co-construction avec les acteurs du territoire, la DDT a proposé de mettre en place un comité départemental d'accompagnement et de suivi du déploiement des énergies renouvelables du Haut-Rhin. Installé le 14 décembre, il a pour objectif de porter auprès du comité régional de l'énergie l'ensemble des propositions émanant des communes du Haut-Rhin.



Evolution de l'accompagnement et du conseil au territoire au sein de la DDT.

Les services de la DDT ont travaillé en mode projet pour mener la réflexion. La création du bureau prospective, appui au territoire et énergie renforce ainsi le travail partenarial avec l'agence nationale de la cohésion des territoires et la synergie au service des contrats de territoire.

Une première action menée en commun permettra à des communes rurales ayant répondu à l'appel à manifestation d'intérêt « villages d'avenir » de bénéficier de l'accompagnement d'un chef de projet de l'État pour mener à bien leurs projets d'investissement, dont certains répondent à l'objectif national de rénovation énergétique des bâtiments publics.



Adaptation de la DDT au transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DDFIP.

Cette évolution de nos missions entraîne un transfert de personnels (2 en 2023, puis 1 en 2024) et a conduit à adapter notre organisation. En effet, la DDT doit continuer à instruire les dossiers déposés avant le 1^{er} septembre 2022 ainsi que leurs évolutions comme les contestations. L'équipe a traité 4000 dossiers, qui ont généré 21,3 M€ de taxe d'aménagement et de redevance d'archéologie préventive. Parallèlement, 4,8 M€ (contre 2,9 M€ en 2022) ont été remboursés, principalement suite à l'abandon ou le redimensionnement de projets.



Chiffres clés

- Instruction de 431 actes d'urbanisme, production de 700 avis conformes suite à la caducité des POS
- 21,3 M€ de taxes d'aménagement et de redevance d'archéologie préventive liquidés
- 5 dossiers d'autorisations de création ou d'extension d'établissement ou d'ensemble commerciaux, représentant 4 914 m² de surface de vente soumis à la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC).
- Plans locaux d'urbanisme (PLU) communaux ou intercommunaux : suivi de 32 procédures d'évolution des documents d'urbanisme, 1 note d'enjeu, 8 réunions des personnes publiques associées (PPA) à leur élaboration ou leur révision, 4 avis de l'État sur des documents arrêtés, 8 lettres d'observations en cours de procédure, 5 procédures d'élaboration ou de révision générale examinées dans le cadre du contrôle de légalité, 4 recours gracieux, deux 2 recours contentieux. 298 089€ ont été attribués au titre la dotation générale de décentralisation (DGD)
- 5 avis urbanisme sur les demandes d'autorisation environnementale d'installations classées pour la protection de l'environnement
- 2 demandes de retrait suite au contrôle de légalité de 13 délibérations de droit de préemption urbain (DPU)
- 12 dossiers d'associations foncières urbaines autorisées (AFUA) ayant donné lieu à un avis
- Accompagnement des contrats de territoires : 13 réunions Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique, 24 réunions pour la mise en place d'ORT dans le cadre des programmes Petites villes de demain et Action cœur de ville, 7 réunions dans le cadre du programme Village d'avenir (France Ruralité), 2 réunions dans le cadre du Plan avenir montagne, 1 réunion Plan Paysage, 3 réunions Label Bas Carbone, 3 réunions Territoires en transition, 5 réunions plans de déplacement
- Plan Climat Air Énergie Territoriaux : 7 réunions, 1 avis rendu, 3 approbations
- Soutiens aux projets des collectivités : 7 dossiers instruits au titre du Fonds vert ingénierie et soutenus à hauteur de 66 % pour un montant total de 132 927€.

Service eau environnement et espaces naturels

La DDT est l'interlocuteur privilégié des usagers et des autres services de l'État pour toutes les thématiques liées à l'eau : aléa inondation, police de l'eau, prévention des pollutions diffuses, suivi des installations à risques (barrages, digues, installations classées et décharges). Elle est en charge des politiques dans le domaine forestier (renouvellement forestier, défrichement, dispositifs fiscaux), de la chasse (dates d'ouverture, relations avec la loutetterie) et de la protection de la nature (espaces protégés, Natura 2000, réseau Loup & Lynx, Hamster, Tétras...). Elle assure également l'animation de la mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN).

Pilotage de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature 2023

Lors de la MISEN stratégique, le préfet a validé 3 axes d'actions à engager :

- Contrôle de la fréquentation des espaces naturels protégés
 - Gestion quantitative de l'eau
 - Déclinaison du varenne de l'eau
- Dans ce cadre, la DDT a défini les enjeux, mobilisé les services concernés et mis en place des groupes de travail avec la DREAL, l'OFB, l'ONF, la gendarmerie, l'ARS, la DRAAF, la DDETSPP et l'agence de l'eau Rhin-Meuse. L'objectif est d'alimenter la stratégie départementale de contrôles coordonnés en matière de police de l'eau et de la nature afin de l'adapter aux enjeux locaux.



Arrêté cadre interdépartemental (ACI) sécheresse.

En matière de gestion de la sécheresse, ce nouvel arrêté a été pris le 8 juin. Il est issu d'un important travail de concertation conduit avec :

- l'ensemble des partenaires dans le domaine de l'eau
- les membres des deux comités ressources en eau alsaciens (élus, établissements publics, associations de protection de l'environnement, organismes consulaires et instances professionnelles...) et après une consultation du public ayant recueilli plus de 120 contributions.



Par rapport à l'arrêté cadre du 26 juillet 2012, la nouveauté majeure est l'introduction d'une nouvelle zone d'alerte pour la ressource en eau souterraine sur le secteur du Ried Centre Alsace confronté à des assècs de rivières phréatiques.

Tour de France

L'édition 2023 s'est déroulée sur les sommets mythiques du département lors de l'étape du 22 juillet reliant Belfort au Markstein. Le marathon administratif qui l'a précédé a débuté par un retour d'expérience de l'édition précédente, puis la prise en compte des spécificités du département.

La course a traversé de nombreux sites Natura 2000 (ZPS* Hautes-Vosges, ZSC* Hautes-Vosges et ZSC Vosges du Sud) et l'APB* du Grand Ballon, en respectant les prescriptions émises (zonage du public sans gradins artificiels, protection des zones sensibles et règles de survol des hélicoptères).



Chiffres clés

- Instruction de 330 évaluations d'incidences Natura 2000, 133 dossiers loi sur l'eau dont 5 autorisations environnementales et 13 arrêtés de défrichement.
- Engagement de 12 dossiers au titre du plan de relance forêt pour un montant de 259 932 € et 2 dossiers desserte forestière pour 34 400 €
- 7 situations étudiées suite à signalement ou contrôle terrain. 23 contrôles police de la nature dont 7 opérations en interservices. 3 rapports de manquement administratif en police administrative.
- 14 contrôles sous LICORNE ayant donné lieu à 8 rapports de manquements administratifs, 5 mise en demeure, 1 abandon de projet
- 20 systèmes d'endiguement en cours d'instruction au titre de l'autorisation simplifiée
- MISEN : animation des 2 groupes de travail "eau" (prélèvement, contrôle) et participation aux groupes de travail "eaux de baignade", "agriculture et montagne", "Varenes de l'eau".

Service habitat et bâtiments durables

Le déploiement de politiques publiques sources de cohésion territoriale et sociale, de résilience et vectrices de transition écologique constitue le cœur d'action de la DDT dans les domaines du logement, de l'habitat, du bâtiment et de la construction. La transformation des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain ; le développement de logements et de bâtiments de qualité, dignes et durables, accessibles à tous ; l'accompagnement des collectivités dans la définition et la mise en œuvre de politiques locales de l'habitat et de revitalisation de leur territoire ; l'animation d'un réseau d'acteurs de l'habitat et de la construction composent les axes d'actions de la DDT.

Conséquence d'un territoire entièrement délégué

La politique du logement est aujourd'hui une compétence partagée entre les collectivités territoriales et l'État. Pour amplifier la synergie entre politiques nationales et locales, l'État délègue à la collectivité européenne d'Alsace (CEA), à partir de 2024, la gestion des aides à la pierre (aides publiques au logement social et à la rénovation du parc privé) dans le Haut-Rhin. En collaboration avec la DDT 67, la DDT a négocié une convention avec la CEA, visant à mettre en place une stratégie habitat ambitieuse d'intervention au service de nos concitoyens les plus modestes. Pour ce faire, de nombreuses séances de travail et 3 comités de pilotage ont rythmé l'année. La DDT poursuivra l'accompagnement des acteurs et des territoires dans la mise en œuvre de politiques locales de l'habitat volontaristes.



**Délégation de compétence des aides à la pierre
Collectivité européenne d'Alsace**

3^{ème} Comité de pilotage du 27 septembre 2023

Mixité sociale et développement du logement social, la poursuite des dynamiques mises en œuvre

Afin d'offrir à nos concitoyens les plus modestes une offre de logement adaptée à leurs besoins et répartie de manière équilibrée et diversifiée sur les territoires, la DDT a mené le bilan 2020-2022 des réalisations de logements sociaux des communes déficitaires en la matière et a négocié avec les 8 communes déficitaires de Saint-Louis agglomération et Colmar agglomération des contrats de mixité sociale. Ces contrats sont un outil privilégié de dialogue ainsi qu'une feuille de route opérationnelle pour optimiser les outils permettant de favoriser la production de logements sociaux.

La production de logements sociaux s'est maintenue à un très haut niveau : 915 logements agréés dont 111 au titre de l'ANRU*. L'accompagnement auprès de Mulhouse Alsace agglomération, sur les 4 quartiers prioritaires de la politique de la ville, a contribué à engager durablement le territoire sur la voie de la reconstitution de l'offre démolie sur les communes déficitaires.



La rénovation énergétique des bâtiments sur la voie de la planification écologique, une réponse aux crises énergétiques et climatiques

La DDT s'est pleinement mobilisée pour conduire différentes actions accompagnant la rénovation énergétique des bâtiments :

- Animation d'une rencontre des acteurs de l'habitat privé du Haut-Rhin
- 2 M€ de subvention mobilisés pour soutenir la rénovation de 425 logements locatifs sociaux présentant un DPE* E, F ou G
- Promotion de la rénovation énergétique au forum du bailleur solidaire
- 7 M€ de subvention mobilisés pour la rénovation énergétique de 704 logements du parc privé (propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés)
- Déploiement de « Mon Accompagnateur Rénov' » afin d'offrir aux ménages un accompagnement de qualité pour la réalisation d'une rénovation énergétique ambitieuse de leur logement
- Avis techniques sur les dossiers de rénovation énergétique déposés par les collectivités au titre de financements DSIL* ou DETR*



Copropriété Plein ciel à Colmar, sur la voie d'une stratégie d'intervention

Dans le cadre du programme «Action cœur de ville», Colmar agglomération a mené avec le soutien de l'Anah deux études sur les copropriétés du centre-ville ouest. Elles ont confirmé la situation préoccupante de la copropriété Plein ciel. En conséquence, la DDT a accompagné Colmar agglomération dans la mise en place d'une commission d'élaboration de plan de sauvegarde. La DDT a ouvert la possibilité d'un financement exceptionnel de l'Anah pour réaliser des travaux d'urgence.



Chiffres clés

- 1147 dossiers relatifs à l'accessibilité des établissements recevant du public instruits, 953 avis favorables de la sous-commission départementale d'accessibilité, dont 62 sur des dossiers avec dérogations aux règles d'accessibilité.
- 915 logements locatifs sociaux agréés dont 111 au titre de la reconstitution de l'offre au titre du NPNRU et 804 au titre du développement de l'offre nouvelle; 52% sur des communes SRU déficitaires; 31% de logements très sociaux PLAI; 9 PLAI adaptés; 2,459 millions d'€ de subvention du FNAP et 491400€ de subvention de l'ANRU mobilisés.
- financement de la réhabilitation/rénovation thermique de 340 logements sociaux (1,935 millions d'euros de subvention).
- 2 087 logements ont bénéficié du soutien de l'ANAH. 477 logements de propriétaires occupants, 42 de propriétaires bailleurs et 1 568 logements en copropriété. pour une enveloppe de 8 375 500€
- 18 opérations de logements ont fait l'objet d'un contrôle du respect des règles de construction (104 rubriques contrôlées).

Service transports, risques et sécurité

Le Service Transports, Risques et Sécurité (STRS) de la DDT intervient dans différents domaines : la sécurité routière, par le suivi de l'accidentologie, l'organisation d'actions de prévention, le suivi du parc de radars et la réalisation de diagnostics de sécurité des passages à niveau ; l'éducation routière, en assurant l'évaluation des candidats au permis de conduire et le contrôle des établissements d'enseignement de la conduite et des centres de sensibilisation à la sécurité routière ; la préparation et la gestion de crise, en assurant l'organisation du dispositif d'astreinte de la DDT et la participation au COD (centre opérationnel départemental) en préfecture ; la prévention des risques technologiques, naturels et miniers par l'élaboration, la modification et la révision des plans de prévention des risques et la réalisation des porter-à-connaissance des informations relatives aux aléas ; les transports, en délivrant les dérogations aux interdictions de circulation pour les poids-lourds de plus de 7,5 tonnes et les autorisations relatives au transport de déchets, et en assurant le contrôle des remontées mécaniques et des transports guidés ; les transports exceptionnels, en délivrant les autorisations dans les départements 68 et 67 ; la mise en œuvre des politiques de l'environnement liées au bruit des infrastructures de transports terrestres et à la publicité.

Mise en place de la plate-forme "RDVpermis"

Elle modernise l'inscription des candidats à l'épreuve pratique. Les candidats réservent leur place par voie électronique, soit par le biais de leur auto-école, soit via leur propre compte sur le site. Les autos-écoles peuvent visualiser en temps réel les places disponibles et les créneaux réservés.

Opérationnelle depuis le 2 mai dans le département du Haut-Rhin, des réunions d'informations avec les auto-écoles, ont été organisées pour les accompagner avant le lancement puis dans la prise en main de l'outil.



Signature du document général d'orientations 2023-2027 de sécurité routière

Il est issu d'un travail de concertation approfondi mené avec l'ensemble des services de l'État engagés dans la lutte contre l'insécurité routière, ainsi que les collectivités et les principaux acteurs de la sécurité routière dans le département. Il est en cours de signature auprès des partenaires et sera publié sur le site internet des services de l'État. Les orientations seront déclinées annuellement dans le plan départemental d'actions de la sécurité routière.



Un nouveau centre d'examen pratiques du permis de conduire quartier Drouot à Mulhouse

Inauguré le 20 février, sa localisation améliore le service public de l'éducation routière. Les locaux sont plus accessibles aux autos-écoles et le point de départ est mieux adapté aux conditions d'examen. Parallèlement il vient compléter les offres de services publics de proximité implantés dans ce quartier et proposés par un tissu associatif dynamique.



Décarbonation des transports

Le département du Haut-Rhin compte 1146 km de pistes cyclables et de voies vertes contre 945 km en 2017. Afin d'apporter son soutien financier, l'Etat lance des appels à projets "continuités cyclables" au bénéfice des collectivités territoriales et EPCI*. Au titre du 6^{ème} appel à projets, 14 dossiers de demandes de subventions ont été instruits pour un montant d'aides sollicité de 4,3 M€ (61 dossiers déposés au total pour la région Grand Est). Le comité de sélection régional a retenu 3 dossiers (Saint-Louis agglomération, la collectivité européenne d'Alsace et la communauté de communes de Thann Cernay) pour un montant total de 734 690,16 €.

Chiffres clés

- Publicité : instruction de 130 demandes d'autorisations préalables pour la pose d'enseigne et de 69 déclarations préalables, 9 courriers d'information suite à des contrôles terrain, 1 règlement local de publicité (Wintzenheim) en cours d'approbation
- Réglementation de la circulation : délivrance de 44 dérogations PL et 40 demandes d'autorisation de transports de déchets (mise en place d'une plate-forme de dématérialisation des actes), 31 avis donnés aux départements pour les dérogations de circulation, 4 avis donnés pour les petits trains routiers touristiques, délivrance de 37 avis relatifs aux projets d'arrêtés préfectoraux pour travaux sur autoroutes (CeA) et de 82 avis pour travaux et manifestations sur RGC (CeA + communes)
- Gestion de crise : traitement de 52 sollicitations du service d'astreinte, dont 3 PCO (Tour de France - Pollution Morschwiller - Exercice PPI Alsachimie), 8 COD (dont 4 exercices) et 1 exercice zonal (ESTERIA inondation)
- Transports exceptionnels : 4218 arrêtés ou avis transports exceptionnels (2471 pour le 68 et 1747 pour le 67)
- Permis de conduire : 15031 candidats examinés en B, 2449 en moto (A1 et A2), 1669 en groupe lourd ; 140 candidats à l'épreuve théorique État
- Sécurité routière : budget de 120 000 € dont 35000 € pour la communication et 86 actions réalisées outre du PDSR, taux de prêt des 3 radars pédagogiques : 75 % (20 prêts sur 27 possibles), 218 avis rendus pour les commissions départementales de sécurité routière
- Prévention des risques : 2 plans de prévention des risques naturels mouvements de terrain et chutes de blocs prescrits, 1 PAC «aléa mouvements de terrain», 1 PAC «aléa chutes de blocs», 2 PAC «aléa minier» réalisés et 1 réunion publique, 1 carte interactive de la vulnérabilité des ERP au risque sismique réalisée et mise en ligne sur le site internet des services de l'État, 15 dossiers de subventions au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs pour des tiers ainsi que 11 opérations pour le compte de l'État (marchés d'études, d'évaluation environnementale, information préventive) en cours d'instruction ou de suivi

Direction départementale des Territoires du Haut-Rhin

Cité administrative - Bâtiment K
3 rue Fleischhauer - 68026 Colmar cedex

Courriel : ddt@haut-rhin.gouv.fr

Site internet des services de l'Etat dans le Haut-Rhin :
<https://www.haut-rhin.gouv.fr>

Réalisation DDT 68 - mars 2024



Glossaire

ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
APB	Arrêté de protection biotope
ARS	Agence régionale de santé
BCAE	Bonnes conditions agricoles et environnementales
COD	Centre opérationnel départemental
DDETSPP	Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
DDFIP	Direction départementale des finances publiques
DETR	Dotation d'équipement des territoires ruraux
DPE	Diagnostic de performance énergétique
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DSIL	Dotation de soutien à l'investissement local
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
IGN	Institut national de l'information géographique et forestière
OFB	Office français de la biodiversité
ONF	Office national des forêts
PAC	Politique agricole commune
PLU	Plan local d'urbanisme
ZPS	Zone de protection spéciale
ZSC	Zone spéciale de conservation